LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Dossier suivi par : Thibault BAZIRE

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2026
ADMINISTRATEUR GENERAL

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié portant dispositions statutaires communes aux cadres d'emplois de catégorie A ;

Vu le décret n°87-1097 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux ;

Vu la délibération CD.2024-06-24.5-5 du 24 juin 2024 du conseil départemental de la Manche - Lignes directrices de gestion des ressources humaines 2024 – 2028 ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 ;

ARRETE

Article 1er – Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'administrateur général est fixé de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2026	Wanner	Christophe	Administrateur général

Article 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô, le 04/06/2026

Pour le président du conseil départemental
et par délégation
le directeur des ressources humaines



Jean-Baptiste de Maistre

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ampliation :
M. le préfet du département de la Manche
M. le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par : Thibault Bazire

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2026
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ;

Vu la délibération CD.2024-06-24.5-5 du 24 juin 2024 du conseil départemental de la Manche - Lignes directrices de gestion des ressources humaines 2024 – 2028 ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 ;

Vu la délibération CD.2026-07-03.5-7 du 3 juillet 2026 du conseil départemental de la Manche concernant l'avenant au protocole d'accord et nominations pour l'année 2026 ;

ARRETE

Article 1er - Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle est fixé de la manière suivante, au titre de l'examen professionnel :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2026	Albrycht	Elodie	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Auvray	Patricia	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Cotelle-Marie	Anne-Laure	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Deslandes	Virginie	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Desrues	Corinne	Assistant socio-éducatif

01/07/2026	Duclos	Clotilde	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Langlois	Killen	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Pointe	Aurélien	Assistant socio-éducatif
01/12/2026	Willaert	Armelle	Assistant socio-éducatif

Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle est fixé de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2026	Drege	Séverine	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Moriano	Emilie	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Thomas-Pettier	Aline	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Alexandre	Lynda	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Bissier	Corinne	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Blanchet	Karine	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Bonnissent	Maryline	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Bouquet	Astrid	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Charles	Christine	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Cossard	Isabelle	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Delasalle	Anita	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Depince	Christelle	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Desperques-Pontdeme	Fanny	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Hamel	Aude	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Hassimo	Nadia	Assistant socio-éducatif

01/07/2026	Koch	Patricia	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Gorregues	Adeline	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Lamy	Anne-Sophie	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Lechevalier-Jossome	Hélène	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Lepage	Estelle	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Leroi	Elodie	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Marie	Emmanuelle	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Martinet	Caroline	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Merabet-Bertin	Dalila	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Orvain	Marie-Noëlle	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Perrette	Carole	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Prunier	Aline	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Quetel	Géraldine	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Rault	Aurélie	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Roudaut	Lydie	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Rousselet	Jessica	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Rousset Le Ny	Perrine	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Sanchez	Fanny	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Theault	Sandrine	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Triguel	Florence	Assistant socio-éducatif
01/07/2026	Vicquelin-Edet	Anne	Assistant socio-éducatif

Article 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô, le 04/06/2026

Pour le président du conseil départemental
et par délégation
le directeur des ressources humaines



Jean-Baptiste de Maistre

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi soit par écrit (adresse postale : 3 rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4) soit par voie électronique via l'application « télérecours citoyen » accessible par le site https://www.telerecours.fr/.

Ampliation :
M. le préfet du département de la Manche
M. le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Dossier suivi par : Thibault Bazire

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2026
INGENIEUR PRINCIPAL

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié portant dispositions statutaires communes aux cadres d'emplois de catégorie A ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu la délibération CD.2024-06-24.5-5 du 24 juin 2024 du conseil départemental de la Manche - Lignes directrices de gestion des ressources humaines 2024 – 2028 ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021,

ARRETE

Article 1er - Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'ingénieur principal est fixé de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2026	Beuve	Sébastien	Ingénieur
01/07/2026	Voisin	Jean-François	Ingénieur

Article 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô, le 04/06/2026

Pour le président du conseil départemental
et par délégation
le directeur des ressources humaines

Jean-Baptiste de Maistre

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ampliation :
M. le préfet du département de la Manche
M. le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Dossier suivi par : Thibault Bazire

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2026
INGENIEUR HORS CLASSE

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié portant dispositions statutaires communes aux cadres d'emplois de catégorie A ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu la délibération CD.2024-06-24.5-5 du 24 juin 2024 du conseil départemental de la Manche - Lignes directrices de gestion des ressources humaines 2024 – 2028 ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021,

ARRETE

Article 1er - Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'ingénieur hors classe est fixé de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2026	Thirion	Olivier	Ingénieur principal

Article 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô, le 04/06/2026

Pour le président du conseil départemental
et par délégation
le directeur des ressources humaines

Jean-Baptiste de Maistre

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ampliation :
M. le préfet du département de la Manche
M. le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par : Thibault Bazire

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2026
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE EN CHEF

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié portant dispositions statutaires communes aux cadres d'emplois de catégorie A ;

Vu le décret n° 91-839 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine ;

Vu la délibération CD.2024-06-24.5-5 du 24 juin 2024 du conseil départemental de la Manche - Lignes directrices de gestion des ressources humaines 2024 – 2028 ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 ;

ARRETE

Article 1er – Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade de conservateur du patrimoine en chef est fixé de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2026	Talon	Alain	Conservateur du patrimoine

Article 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô, le 04/06/2026

Pour le président du conseil départemental
et par délégation
le directeur des ressources humaines



Jean-Baptiste de Maistre

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi soit par écrit (adresse postale : 3 rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4) soit par voie électronique via l'application « télérecours citoyen » accessible par le site https://www.telerecours.fr/.

Ampliation :
M. le préfet du département de la Manche
M. le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Dossier suivi par : Thibault BAZIRE

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2026
ATTACHE PRINCIPAL

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié portant dispositions statutaires communes aux cadres d'emplois de catégorie A ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu la délibération CD.2024-06-24.5-5 du 24 juin 2024 du conseil départemental de la Manche - Lignes directrices de gestion des ressources humaines 2024 – 2028 ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 ;

ARRETE

Article 1er – Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'attaché principal est fixé de la manière suivante, au titre de l'examen professionnel :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2026	Leboucher	Maïmouna	Attaché territorial

Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'attaché principal est fixé de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2026	Baudron	Anne	Attaché territorial
01/07/2026	Ozenne-Salliot	Annie	Attaché territorial
01/07/2026	Huguet	Stéphanie	Attaché territorial

Article 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô, le 04/06/2026

Pour le président du conseil départemental
et par délégation
le directeur des ressources humaines

Jean-Baptiste de Maistre

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur le Duc 14000 Caen. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ampliation :
M. le préfet du département de la Manche
M. le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche